



**PRÉSENCE AU CONSEIL** Séance du : 27 juin 2024

Qualité	Titulaires			Suppléants				
	Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
<b>Administration</b>	Principal	MICHEL Christophe	x					
	Principale Adjointe	AZOUZ MÉNARD Sigrid	x					
	Gestionnaire	PRAVONG Valérie	X					
	CPE	HÉRY Nina	X					
<b>Elus locaux</b>	Collectivité de rattachement	LE FRENE Marion	x			PERRIN Nicolas		
		MARCHAND Denez				LARUE Jeanne		
	Commune siège	HALAIS Tristan				NOISETTE Nadège		
<b>Pers. Qualifiées</b>		FAUCHEUX Valérie			x			
		LE FAOU Stéphane						
<b>Total</b>								
<b>Personnels de l'établissement</b>	Personnels d'enseignement	SANCHIS Gautier				QUIDU Didier		
		COURTET Anne	X			HAMONIAUX Yann		
		FREITAS Cathy	X			COUZIGOU Gaëlle		
		VINCENT Marie	X			DALLEMAGNE Edith	X	
		GESTIN-KAY Kathy	X			GUYOMARD Pascal	x	
		HENNEQUIN Sophie				DAHBI Mohamed		
	Personnels admin, techniques et ouvriers, sociaux et de santé	LE QUERNEC Evelyne	X					
	BOUCHARD Régine							
<b>Total</b>								
<b>Parents d'élèves et élèves</b>	Elus parents d'élèves	BAYON Emmanuelle	x			PENEAU Blandine		
		LALAIN Sandrine	x			BERTHET Marie-Andrée	x	
		JUBY Claudie				DOWLING Delphine	x	
		BOCHEREAU Emmanuel	x			SADOU Nabil		
		DUFLOS Clémence				BOUVIER Frédéric	x	
		LAVON Amiel				DAVID Mailis		
	Elèves	GUIGNARD Joyce	x			ADAM Cassandre		
	BELLANGER Marin	x			FRANCQ Clémentine			
<b>Total</b>								
<b>Membres invités</b>	Agent comptable	M. LALLEMENT						

Pour

Le quorum étant atteint (20 personnes présentes), le conseil d'administration commence à 17h48.  
Conformément au règlement du CA qui précise une alternance entre les personnels, les parents et les membres de droit, Monsieur MICHEL désigne les représentants des personnels pour le compte-rendu.

Monsieur le Principal présente l'ordre du jour non modifié par rapport à la convocation.

## 1. Procès-verbal de la séance du 20 juin 2024

Remarques apportées :

- Présence de M. Guyomard à rajouter sur la liste
- « bilangue » et non « bilingue »
- 7 élèves arrêtent la SIC
- 9 élèves arrêtent l'arabe
- « Charte civisme » : elle sera co-écrite par les parents et représentants d'élèves, puis signée par les parents et les élèves.

*Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal modifié de la séance du conseil d'administration du 20/06/2024*

*Pour : 20*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Délibération N°52

## 2. DGH 2024

Monsieur le Principal présente les modifications apportées par rapport à la DGH de la semaine dernière :

- transfert d'une heure de lettres classiques à lettres modernes et ajout d'une ½ heures de devoirs faits
- ajout d'une heure en mathématiques au titre de l'UPE2A (actuellement, on consomme 2,5HSA au titre de l'UPE2A)

Monsieur le Principal précise que les groupes à effectif réduit sont obligatoires pour les élèves les plus en difficultés.

Les groupes constitués uniquement d'élèves en difficultés ne sont pas efficaces.

La réforme est la priorité des priorités au - dessus de tout et que la DGH se doit d'être conforme afin d'être validée par le Rectorat et le DASEN.

Dans cette seconde DGH, il est proposé quelques ajustements d'heures : lettres classiques - modernes – en UPE2A, ajout d'une heure de mathématiques – stagiaires mathématiques.

Les enseignants font remarquer que les informations arrivent tardivement, cette réforme sans moyens bloque toutes les répartitions. Aucun professeur n'est volontaire pour être tuteur en mathématiques. De plus, il est prévu un stagiaire en mathématiques avec 0,5 HSA, alors que les stagiaires n'ont pas vocation à effectuer des HSA (circulaire 13 /07/2022) : les conditions d'accueil de ce stagiaire sont donc peu favorables. Aucun professeur n'est volontaire pour être tuteur d'un stagiaire en français. Le tuteur sera extérieur à l'établissement.

Les enseignants informent que l'état de fatigue est grand. Mme Courtet informe le CA que les conditions de travail prévues à la rentrée prochaine sont particulièrement dégradées pour l'EPS en ce qui concerne la charge de travail : c'est une conséquence de la fermeture de d'un poste en EPS à laquelle les enseignants s'étaient opposés en lors du CA de février. La DGH proposée impose 6 HSA sur l'équipe d'EPS à répartir sur 3 collègues dont une enseignante en RQTH en arrêt à ce jour, et une enseignante avec décharge syndicale, soit deux situations qui devraient être des cas d'exemption d'HSA évidente. A ces 6 HSA, s'ajoutent 2 IMP pour coordination de discipline (une seule à ce jour a été prévue) et représente une charge de travail importante ; celles-ci peuvent être abondées en HSA. Un BMP partagé est prévu alors que les besoins en EPS au collège ne le nécessitent pas. Le chef d'établissement explique qu'il faut absorber les HSA, et que les heures de natation sont un plus.

Une représentante des parents d'élèves souligne l'aberration du système dogmatique de répartition HSA et HP.

*Monsieur le Principal présente une proposition de répartition de la DGH des modifications de ventilation dans les matières notamment*

*Pour : 4*

*Contre : 10*

*Abstention : 6*  
Délibération N° 50

L'ordre du jour étant épuisé le conseil d'administration se termine à 18h40